



By Revenu Pierre

Studéa Centre 3 Bordeaux (33)

Etudiants - NEXITY STUDEA

NUMÉRO DE DOSSIER : 6933

COORDONNÉES	
Résidence	Studéa Centre 3 35 RUE PAULINE KERGOMARD 33000, Bordeaux
Exploitant	NEXITY STUDEA 67 rue Arago 93585, Saint-Ouen 0820 830 820 studea-proprietaires-region1@nexity.fr
Cabinet de Syndic	LOISELET & DAIGREMONT GERANCE AQUITAINE 31, avenue de la Marne 33700, Merignac 05 56 08 15 11 bordeaux@l-d.fr
Notaire programme	OFFICE NOTARIAL CARBONNAUX 4 Avenue de la Gare et 1 Route de Paris 60330, Le Plessis-Belleville, 03.44.66.20.30 antoine.carbonnaux@notaires.fr
Référence cadastrale	Section EL n°19, 20, 42

DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Total HT	82 900 €
Dont prix meubles anciens HT	600 €
Dont prix honoraires HT	5 900 €
Montant TVA	1 180 €
Total TTC	84 080 €
Frais Notaire	7 600 €
Total acte en mains	91 680 €
Rentabilité brute HT / HT	4.8 %
Numéro copropriété	24
Numéro d'exploitation	24 (PO 210)
Type de lot	T1
Surface	20.19 m² Carrez
Niveau / étage	1
Balcon	
Parking	Non
Classe énergie	C

DONNÉES FINANCIÈRES	
Charges de copro non récupérables (annuel)	221 €
Fonds de travaux (annuel)	61 €
Taxe foncière (2025)	675 €
Dont TOM remboursée	0 €
COPROPRIÉTÉ	
Date de la dernière AG	28/03/2025
Propriété des locaux d'exploitation	
Année de construction	1990
DAT et livraison	15/09/1990

DONNÉES D'EXPLOITATION	
Durée et début du bail	Tacite reconduction depuis 2008
Loyer annuel HT	3 978 €
Mode d'indexation	Annuelle - ICC à 85%
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Classement de résidence de tourisme	non
COMMENTAIRE	
L'appartement a fait l'objet de travaux de rénovation (sol et peintures) en 2025 d'un montant de 2018€ HT.	

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 03/03/2026 à 11:41